



Remboursement d'un prêt

Par Cao33

Bonjour,
Cela fait plus d'un mois que l'argent d'un rachat de crédit est chez mon notaire, la banque refuse de donner le rib de la banque et veut un versement sur mon compte courant. Le notaire refuse, je paie donc mon ancien et nouveau prêt, la situation devient critique.
Le notaire a-t-il le droit de refuser de verser sur mon compte?
Je suis coincée dans cette situation insoluble
Merci

Par kang74

Bonjour

Que vient faire le notaire dans cet histoire ?
Dans le cadre d'un achat de crédit, le nouveau créancier se met en relation avec votre banque OU vous demande le rIB de la banque AVANT la signature du prêt.
Dans le cadre donc d'un rachat de crédit, vous ne recevez pas de fond ; le notaire non plus.

Donc si vous pouvez détailler le contexte de cette opération

Par Cao33

Et bien dans mon cas, le notaire a reçu l'argent je suppose à cause de l'hypothèque sur ma maison, comme c'est un rachat de crédit, il en a soldé un et le deuxième qui correspond à la maison coince et les documents m'ont été demandé après la signature et après le déblocage des fonds. La banque ne veut pas fournir le rib et veut que le notaire verse la somme sur mon compte.. bref les deux parties campent sur leurs positions